



Renaud Nadjahi,
Président URPS
Pharmaciens Ile-de-France

ÉDITO DU PRÉSIDENT

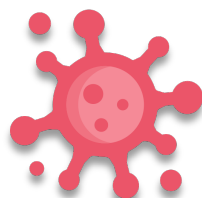
N°19 / Décembre 2020

Votre très grande implication, tout au long de l'année 2020, dans les différents épisodes de la crise de la COVID-19 n'ont pu que témoigner de la valeur de notre profession auprès des patients. Vraiment, je mesure notre implication sans faille, avec un rythme plus que soutenu dans nos tâches quotidiennes et une réglementation qui a évolué sans arrêt au fil des jours.

Un immense merci à toutes vos équipes !

Je ne doute donc pas que 2021 sera une année particulièrement dynamique dans l'attribution de nouvelles responsabilités aux équipes officinales : l'URPS Pharmaciens Ile-de-France sera bien évidemment présent pour vous accompagner au cœur des changements, comme il l'a toujours été !

Très bonnes fêtes de fin d'année à chacune et à chacun.



COVID : tests antigéniques

RETOUR SUR LA MISE EN PLACE DES TESTS ANTIGENIQUES A L'OFFICINE

Suite à l'évolution de la situation sanitaire, le décret du 16 octobre 2020 a autorisé les pharmaciens (mais aussi les médecins et infirmiers) à pratiquer le dépistage du COVID via des **tests antigéniques**. L'arrêté du 3 décembre 2020 a également donné ce droit aux masseurs kinésithérapeutes, sages-femmes et chirurgiens-dentistes.

D'abord limité qu'à une fraction de la population (patients asymptomatiques hors cas contacts et symptomatiques si le patient a 65 ans ou moins, sans comorbidité pouvant entraîner une forme grave, et premiers symptômes datant de moins de 5 jours), les tests peuvent à présent être effectués sur toute personne asymptomatique ou symptomatique (si les symptômes datent de 4 jours ou moins).

Pour l'équipe officinale, la mise en place de ces tests exige une **formation au prélèvement naso-pharyngé** (un des membres de l'équipe, pharmacien, préparateur ou étudiant en pharmacie ayant validé sa première année, doit avoir été formé selon les recommandations de la Société Française de Microbiologie, avec remise d'une **attestation**).

Le test, qui doit être réalisé **sous la responsabilité d'un pharmacien formé**, doit suivre une procédure d'assurance qualité portant le tampon de la pharmacie (une procédure vierge est téléchargeable sur le site de l'URPS Pharmaciens Ile-de-France, ainsi que plusieurs modèles de fiches patient).

L'URPS Pharmaciens Ile-de-France a donc rapidement organisé des formations. Au total, **54 formations** d'une heure ont été organisées, ce qui a permis à **468 pharmaciens** et 23 kinésithérapeutes d'apprendre le geste du prélèvement naso-pharyngé, dans des conditions d'hygiène adaptées à la situation sanitaire.



Vaccins antigrippaux

UNE CAMPAGNE DE VACCINATION ANTIGRIPPALE INEDITE

La **campagne de vaccination antigrippale** a débuté en octobre. La demande a été très importante, car autant de vaccins ont été délivrés en une semaine cette année qu'en un mois l'an dernier : cela représente **plus de 5 millions de vaccins** !

Si ces résultats témoignent du rôle important que tient le pharmacien dans notre système de santé, ils ont amené, en contrepartie, à une **pénurie** en vaccins antigrippaux. Tous les pays d'Europe se sont retrouvés dans cette situation, compliquant d'autant l'approvisionnement des officines. Notez qu'aujourd'hui, il n'y a plus de pénurie.

Le **Ministère des Solidarités et de la Santé** a souhaité distribuer en priorité les premières doses de vaccins du stock Etat aux **EHPAD sans PUI**.

Afin de garantir la vaccination des résidents de ces établissements et des professionnels à leur contact, plusieurs flux de livraison ont été effectués vers les officines référentes. Le premier flux représentait **70 000 doses** de vaccins, à destination des résidents d'EHPAD. Le second flux s'adressait aux résidents et aux soignants (avec **deux vaccins distincts**, celui à destination des résidents, le **fluzone**, vendu par boîte de 10, est **4 fois plus fortement dosé**). Le nombre de doses a été déterminé en fonction des **besoins exprimés par les EHPAD** auprès des pharmacies référentes : c'est pourquoi nous vous avons envoyé une enquête par eMail à la fin du mois de novembre.

Après la délivrance aux EHPAD, les doses de vaccins restantes peuvent être **mis à disposition des personnes de 65 ans et plus en ville**, sur présentation de leurs **bons de vaccination**.



COVID-19

APPLICATION TOUSANTICOVID

L'évolution de la situation sanitaire amène tous les citoyens à se mobiliser et à utiliser au maximum les outils à disposition pour enrayer l'épidémie. L'objectif étant de casser les chaînes de transmission des virus.

Dans cet objectif, le gouvernement a lancé il y a quelques semaines l'**application TousAntiCovid**. Elle s'adresse en **priorité aux cas contact**, et a pour but de **faciliter leur prise en charge**, et s'ajoute à l'arsenal des actions menées par l'ensemble des professionnels de santé et l'Assurance Maladie. L'application est donc particulièrement utile dans les **zones à forte densité de population et promiscuité importante**.

L'application permet également à un **utilisateur positif au COVID-19** de **prévenir rapidement** les personnes avec qui il a été contact durant sa période de contagiosité.

Pour ce faire, l'utilisateur peut scanner le QR code généré sur le **document SI-DEP** : il sera alors reconnu COVID+ par l'application.

L'application fonctionne en repérant les différents utilisateurs et les **distances entre eux**. Si l'un des utilisateurs est positif, alors tous les utilisateurs dont il a été proche seront prévenus (l'application peut être désactivée depuis le menu du téléphone). Cette application repose sur son **emploi par le plus grand nombre** : il est donc très important d'inviter vos patients à l'utiliser, en particulier les personnes testées positives (à la suite d'un test antigénique réalisé dans votre officine par exemple) et les cas contact.

#Tous
AntiCovid

Pour en savoir plus :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/tousanticovid>Dénutrition à
l'officineLA PRISE EN CHARGE DE LA
DÉNUTRITION A L'OFFICINE

La **semaine de la dénutrition** s'est déroulée du 12 au 18 novembre cette année.

Nous savons à quel point la situation sanitaire difficile de cette fin d'année a exigé toute l'attention des équipes officinales, c'est pourquoi nous n'avons pas souhaité vous solliciter pour prendre part à cet événement.

La dénutrition est un phénomène qui peut survenir à la suite d'une infection au COVID, c'est donc un sujet particulièrement d'actualité.

Cependant, la dénutrition est un phénomène complexe qui peut survenir suite à de nombreuses pathologies, et représente un grand enjeu de santé publique, avec **environ 2 millions de personnes concernées en France** : 20 à 40% des personnes hospitalisées sont concernées et jusqu'à 50% pour les personnes âgées hospitalisées.

La dénutrition est à différencier de la notion de poids, car même une personne en surpoids peut être dénutrie. L'équipe officinale tient donc un rôle majeur dans la **détection** de cette pathologie, notamment comme **sentinelle** (détection de la dénutrition), la **lutte contre les idées reçues** sur l'alimentation et par les **conseils** à délivrer au comptoir (maintien des bons comportements alimentaires, conseils associés aux compléments nutritionnels oraux, et choix de ces derniers).

L'URPS Pharmaciens Ile-de-France vous propose donc une **fiche outil** qui vous aidera à garder en tête les principales informations liées à cette pathologie : depuis ses origines et ses conséquences jusqu'à sa prise en charge. La fiche est disponible avec ce FlashInfo.

Troisième journée des
adjointsLA JOURNÉE DES PHARMACIENS
ADJOINTS ET TITULAIRES APPROCHE

La troisième **journée des adjoints** aura bien lieu, en janvier 2021. Etant donnée l'impossibilité de l'organiser en présentiel, elle se déroulera en **visioconférence** (ouverte à tous les membres de l'équipe officinale).

Le programme initial de cet événement, prévu sur une journée, a été découpé afin de le répartir sur plusieurs jours, **du lundi 11 janvier au mercredi 13 janvier, ainsi que les mardis 19 et 26 janvier 2021**.

Chaque midi des trois premiers jours, nous vous proposerons de répondre en direct (et de façon anonyme) à des **quiz** sur la pratique professionnelle préparés par Madame Bontemps sur un thème donné (que nous vous précisons dans quelques jours), créatrice de l'application **Définimédoc**. Un temps d'échange avec Madame Bontemps est prévu afin que vous puissiez poser vos questions ou partager vos expériences sur les sujets proposés.

Le matin du lundi 11 janvier ainsi que chaque mardi soir pendant trois semaines, différents thèmes seront développés. Le **lundi matin** nous aborderons les **différents types de vaccin AntiCOVID** ainsi que l'**aide à l'installation** avec les conseils d'un expert-comptable spécialisé. Les **mardis soir**, nous traiteront respectivement de la **minimisation des risques** (avec l'exemple du valproate) des **missions confiés aux adjoints à l'internationale** et de l'**évolution du métier de pharmacien officinal**, en clôture de l'événement. Chaque conférence se terminera par un temps d'échange avec l'intervenant.

Nous vous donnons donc rendez-vous, à vous comme à toute l'équipe, au mois de janvier.